



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 JUIN 2020**

### **PROVINCE DE QUÉBEC MRC D'ARGENTEUIL MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Mille-Isles, tenue le 17 juin 2020 à 19h, à la place régulière des séances, sous la présidence de monsieur Howard Sauvé, maire.

Les membres du conseil présents sont :

Madame Danielle Parent, Monsieur Francis Léger, Madame Diane Bélair, Madame Cassandra Lescarbeau, Madame Julie Léveillée.

Le membre du conseil absent est :  
Madame Dawn Charles.

Monsieur Pierre-Luc Nadeau, directeur général et secrétaire-trésorier, est présent et agit comme secrétaire de la séance.

1. **CONSIDÉRANT** le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours ;

**CONSIDÉRANT** le décret numéro 388-2020 du 29 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle, soit jusqu'au 7 avril 2020 ;

**CONSIDÉRANT** le décret numéro 460-2020 du 15 avril 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle, soit jusqu'au 24 avril 2020 ;

**CONSIDÉRANT** le décret numéro 478-2020 du 22 avril 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle, soit jusqu'au 29 avril 2020 ;

**CONSIDÉRANT** le décret numéro 483-2020 du 29 avril 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle, soit jusqu'au 6 mai 2020 ;

**CONSIDÉRANT** le décret numéro 501-2020 du 6 mai 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle, soit jusqu'au 13 mai 2020 ;

**CONSIDÉRANT** le décret numéro 509-2020 du 13 mai 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle, soit jusqu'au 20 mai 2020 ;

**CONSIDÉRANT** le décret numéro 540-2020 du 20 mai 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle, soit jusqu'au 27 mai 2020 ;

**CONSIDÉRANT** le décret numéro 544-2020 du 27 mai 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle, soit jusqu'au 3 juin 2020 ;

**CONSIDÉRANT** le décret numéro 572-2020 soit du 3 juin 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle, soit jusqu'au 10 juin 2020 ;

**CONSIDÉRANT** le décret numéro 593-2020 soit du 10 juin 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle, soit jusqu'au 17 juin 2020 ;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 JUIN 2020**

**CONSIDÉRANT** l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication ;

**CONSIDÉRANT** qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance sur place en respectant les distances minimales exigées et par voie téléphonique ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller Francis Léger, appuyé par madame la conseillère Julie Léveillé et résolu unanimement :

2020-06-145

**QUE** le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par voie téléphonique.

### ***Ouverture de la séance***

Le maire déclare la présente séance extraordinaire ouverte et demande la tenue d'une période de réflexion.

2020-06-146

### **2. *Constatation de l'avis de convocation et adoption de l'ordre du jour***

**Considérant** que tous les membres du conseil municipal présents constatent que l'avis de convocation a été signifié en conformité avec l'article 153 du code municipal du Québec (RLRQ, c.C-27.1) ;

**Considérant** qu'ils confirment avoir pris connaissance de l'ordre du jour de la séance extraordinaire.

**IL EST PROPOSÉ PAR** : Madame Cassandra Lescarbeau

**APPUYÉ PAR** : Madame Diane Bélair

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (5) :

**D'ADOPTER** l'ordre du jour de la séance extraordinaire tel que présenté.

### **SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 JUIN 2020 À 19H**

- 1. Ouverture de la séance extraordinaire**
- 2. Constatation de l'avis de convocation et adoption de l'ordre du jour**
- 3. Affaires diverses**
  - 3.1 Adjudication du contrat relatif à l'appel d'offres public TP202005-13 pour la location de pelles hydrauliques et camions avec opérateurs pour certains travaux de réfection du chemin Tamaracouta
  - 3.2 Avenant au contrat pour la réfection de certaines infrastructures du chemin Tamaracouta (entre les chemins de Mille-Isles et Hammond) relatif à l'appel d'offres public TP202003-02



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 JUIN 2020**

- 3.3 Embauche de madame Christine Amyot-Cantin au poste de journalière-étudiante au Service des travaux publics pour l'été 2020
- 3.4 Embauche de madame Laurence Jourdain au poste d'étudiante préposée à l'environnement pour l'été 2020
- 3.5 Traitement de deux (2) demandes de dérogation mineures considérées urgentes
- 4. Période de questions**
- 5. Levée de la séance**

**ADOPTÉE.**

### **3. Affaires diverses**

2020-06-147

#### **3.1 Adjudication du contrat relatif à l'appel d'offres public TP202005-13 pour la location de pelles hydrauliques et camions avec opérateurs pour certains travaux de réfection du chemin Tamaracouta**

**Considérant** l'appel d'offres public pour la location de pelles hydrauliques et camions avec opérateurs, lancé le 28 mai 2020 sur le site officiel SE@O et publié dans l'hebdomadaire Le Régional les 28 mai et 4 juin 2020, tel que requis par la Loi ;

**Considérant** les soumissions reçues dont l'ouverture a eu lieu le 16 juin 2020 à 10 h ;

**Considérant** les résultats suivants :

<b>Nom de l'entreprise</b>	<b>Montant (taxes incluses)</b>
David Riddell excavation/transport	114 026,44 \$
9228-0841 Québec inc.	115 124,27 \$
Pavage Jérômien inc.	125 322,75 \$

**Considérant** la recommandation de monsieur Yves Latour, directeur du Service des travaux publics, qui a effectué l'analyse de la conformité de la soumission présentant le prix le plus bas.

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Francis Léger

**APPUYÉ PAR :** Madame Danielle Parent

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (5) :

**D'ADJUGER** à l'entreprise David Riddell excavation/transport le contrat pour la location de pelles hydrauliques et camions avec opérateurs au montant de 114 026,44 \$ taxes incluses, tel que spécifié au devis numéro TP202005-13 et en conformité avec le Règlement 2018-07 concernant la gestion contractuelle ;

**D'AUTORISER** le directeur général et secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de la Municipalité de Mille-Isles le présent contrat ;

**D'IMPUTER** cette dépense au poste budgétaire 23-04000-712.

**ADOPTÉE.**



No de résolution  
ou annotation

2020-06-148

## Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 JUIN 2020

### **3.2 Avenant au contrat pour la réfection de certaines infrastructures du chemin Tamaracouta (entre les chemins de Mille-Isles et Hammond) relatif à l'appel d'offres public TP202003-02**

**Considérant** la résolution 2020-04-099 qui confirme l'adjudication à l'entreprise Les Excavations Serge Gingras Inc. du contrat pour la réfection de certaines infrastructures du chemin Tamaracouta (entre les chemins de Mille-Isles et Hammond) ;

**Considérant** que la Municipalité et l'entrepreneur souhaitent apporter des modifications au contrat ;

**Considérant** les besoins ponctuels de l'entrepreneur et la Municipalité pour un ou deux manœuvres spécialisés lors des travaux sur le chemin Tamaracouta ;

**Considérant** que l'avenant prévoit que la fourniture de pierre concassée de calibre MG-56 du contrat au prix de 25,00 \$ par tonne pourra être remplacée par de la pierre concassée de calibre MG-80 au prix de 24,00 \$ par tonne ;

**Considérant** que l'avenant prévoit des dépenses inférieures à 50 000 \$.

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Diane Bélair

**APPUYÉ PAR :** Madame Cassandra Lescarbeau

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (5) :

**D'APPROUVER** l'avenant au contrat pour la réfection de certaines infrastructures du chemin Tamaracouta (entre les chemins de Mille-Isles et Hammond) relatif à l'appel d'offres public TP202003-02 ;

**D'AUTORISER** le directeur général et secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de la Municipalité de Mille-Isles le présent avenant ;

**D'IMPUTER** cette dépense au poste budgétaire 23-04000-712.

**ADOPTÉE.**

2020-06-149

### **3.3 Embauche de madame Christine Amyot-Cantin au poste de journalière-étudiante au Service des travaux publics pour l'été 2020**

**Considérant** que la Municipalité a reçu la confirmation d'octroi d'une subvention dans le cadre du programme d'emploi d'été Canada pour un poste étudiant au Service des travaux publics ;

**Considérant** l'affichage de poste sur le site Internet et sur la page Facebook de la Municipalité, aux endroits d'affichage du territoire de Mille-Isles et dans le journal le Régional ;

**Considérant** les candidatures reçues ;

**Considérant** la recommandation de monsieur Yves Latour, directeur du Service des travaux publics.

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Francis Léger

**APPUYÉ PAR :** Madame Julie Léveillé

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (5) :

**D'EMBAUCHER** madame Christine Amyot-Cantin pour occuper la fonction de journalière-étudiante au Service des travaux publics pour l'été 2020.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 JUIN 2020**

La durée de l'emploi est d'approximativement 8 semaines, débutant autour du 29 juin 2020 pour se terminer autour du 21 août 2020.

Le taux horaire fixé est de 18,64 \$/heure.

**ADOPTÉE.**

2020-06-150

### **3.4 *Embauche de madame Laurence Jourdain au poste d'étudiante préposée à l'environnement pour l'été 2020***

**Considérant** que la Municipalité a reçu la confirmation d'octroi d'une subvention dans le cadre du programme d'emploi d'été Canada à raison d'un poste étudiant au Service de l'urbanisme et environnement ;

**Considérant** l'affichage de poste sur le site Internet et sur la page Facebook de la Municipalité, aux endroits d'affichage du territoire de Mille-Isles et dans le journal le Régional ;

**Considérant** les candidatures reçues.

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Danielle Parent

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Francis Léger

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (5) :

**D'EMBAUCHER**, madame Laurence Jourdain pour occuper la fonction d'étudiante préposée à l'environnement pour l'été 2020.

La durée de l'emploi est d'approximativement 8 semaines, débutant autour du 29 juin 2020 pour se terminer autour du 21 août 2020.

Le taux horaire fixé est de 18,64 \$/heure.

**ADOPTÉE.**

2020-06-151

### **3.5 *Traitement de deux (2) demandes de dérogation mineures considérées urgentes***

**Considérant** que le Service de l'urbanisme et de l'environnement de la Municipalité a informé le conseil municipal que la période actuelle est propice au dépôt de demandes de dérogations mineures ;

**Considérant** l'état d'urgence sanitaire actuellement en vigueur qui a été décrété conformément à la *Loi sur la santé publique* ;

**Considérant** que dans le contexte de cette déclaration d'état d'urgence sanitaire, la ministre de la Santé et des Services sociaux a publié un arrêté en date du 7 mai 2020 (2020-033) suspendant toute procédure, autre que référendaire, qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal et qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens, sauf si le conseil en décide autrement ;

**Considérant** que l'attente de la fin de la déclaration d'urgence sanitaire pour traiter les demandes de dérogations mineures retarderait considérablement et de façon préjudiciable la réalisation des projets des citoyens concernés ;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 JUIN 2020**

**Considérant** que la présente période estivale est une période propice à la réalisation de travaux et que le conseil désire favoriser leur réalisation dans le respect de la réglementation municipale (et de toute dérogation qui serait déposée) ;

**Considérant** qu'il est en effet difficile de prédire à ce jour la fin de la déclaration d'état d'urgence sanitaire, mais que dans le contexte actuel, il est possible qu'elle soit prolongée encore pour plusieurs semaines ;

**Considérant** que le conseil juge dans l'intérêt public de ne pas priver les citoyens de la possibilité de voir traiter leurs demandes de dérogations mineures qui sont considérées urgentes dans la mesure où le conseil obtient par ailleurs les commentaires des citoyens, ces derniers n'étant ainsi pas privés de la possibilité de faire valoir leurs points de vue et de soumettre leurs commentaires pour qu'ils soient considérés par le conseil ;

**Considérant** que le conseil désire que la procédure prévue à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* à l'égard d'une dérogation mineure soit remplacée par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public, tel que le permet l'arrêté ministériel 2020-033 et ce, à l'égard de demandes de dérogation mineure considérées urgentes, devant être traitée pendant la déclaration d'état d'urgence sanitaire, à moins que des mesures additionnelles ou autres ne soient prises par les autorités gouvernementales.

**IL EST PROPOSÉ PAR** : Monsieur Francis Léger

**APPUYÉ PAR** : Madame Cassandra Lescarbeau

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (5) :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

**QUE** le conseil municipal décide que ces deux (2) demandes de dérogations mineures considérées urgentes traitées pendant la déclaration d'état d'urgence sanitaire puissent être traitées une fois que la procédure prévue à l'arrêté ministériel 2020-033 ait été respectée (consultation écrite) ;

**QU'**un avis sera diffusé, conformément à la façon usuelle de publier les avis municipaux, de même que sur le site Internet et la page Facebook de la Municipalité expliquant notamment la nature de la demande de dérogation mineure et sa portée et invitant les gens à soumettre leurs commentaires écrits quant à ces demandes de dérogation mineure ;

**QUE** les commentaires écrits quant à ces demandes pourront être transmis, par courrier, au bureau municipal situé au 1262, chemin de Mille-Isles, à l'attention de madame Andrée-Ann LaRocque ou par courriel, à cette dernière à l'adresse courriel [alarocque@mille-isles.ca](mailto:alarocque@mille-isles.ca) au plus tard 15 jours après la publication de cet avis ;

**QU'**une fois le délai pour soumettre les commentaires est expiré et que le conseil municipal aura pris connaissance de ceux-ci, une nouvelle résolution sera adoptée aux fins de statuer sur les deux (2) demandes de dérogation mineure.

**ADOPTÉE.**

#### **4. Période de questions**

Les personnes qui le désirent font parvenir leurs questions à la direction générale de la Municipalité par courriel à l'adresse [questions@mille-isles.ca](mailto:questions@mille-isles.ca) ou par la page Facebook de la Municipalité.



No de résolution  
ou annotation

# Procès-verbal du conseil de la MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 JUIN 2020

2020-06-152

## 5. *Levée de la séance*

À 19h10, l'ordre du jour est épuisé.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Francis Léger

APPUYÉ PAR : Madame Julie Léveillé

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

DE CLORE et lever la présente séance.

ADOPTÉE.

### Certificat de disponibilités budgétaires

Je, Pierre-Luc Nadeau, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les dépenses décrites au présent procès-verbal.

Pierre-Luc Nadeau  
Directeur général et secrétaire-trésorier

Howard Sauvé  
Maire et  
président d'assemblée

Pierre-Luc Nadeau  
Directeur général et  
secrétaire-trésorier

Je, Howard Sauvé, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Howard Sauvé  
Maire et président d'assemblée



No de résolution  
ou annotation

*Act*